

# Drame de l'A1: l'appel de la famille confirmé



Le décès du jeune Broyard avait suscité beaucoup d'émotion dans la région. © Vincent Murith/La Liberté

03.12.2015

**La famille du noctambule ayant perdu la vie sur l'autoroute A1 en août 2014 fait appel. Elle entend contester le jugement du 20 novembre dernier, à l'issue duquel la policière responsable du décès du jeune homme avait été acquittée.**

«Lors du jugement, la jurisprudence du Tribunal fédéral n'a pas été suivie», déclare à «La Liberté» Me Véronique Fontana, avocate de la famille. «La loi indique clairement qu'une voiture doit pouvoir s'arrêter

sur la distance visible, laquelle était de 50 mètres dans le cas de la policière inculpée. Or, cette dernière n'a pu s'arrêter que 83 mètres après avoir heurté la victime.»

L'urgence de la course qu'effectuait la policière (qui a été acquittée), appelée pour une agression à Payerne, est également contestée par Me Véronique Fontana. «Selon moi, la seule urgence était d'ordre médical», indique-t-elle. «La personne qui a alerté les forces de l'ordre avait mentionné que ses agresseurs n'étaient plus sur les lieux. La policière ne pouvait donc pas espérer interpellier les coupables mais seulement procéder à des opérations d'enquête, ce qui ne justifiait pas une telle précipitation.»

A ce jour, Me Véronique Fontana attend de recevoir le jugement motivé, à la suite duquel elle enverra son argumentaire à la Cour d'appel pénal du Tribunal cantonal fribourgeois. Les juges pourront alors s'emparer du dossier et fixer une audience d'appel durant laquelle les faits et les droits seront revus.

[Cliquez ici pour retrouver d'autres infos régionales](#)

**LMP**